ANNEXE

RÔLES ET MISSIONS

CHARGES DE PROJETS ET COMMISSIONS

Chaque commission est constituée de membres actifs licenciés et d'un responsable nommé par le Comité Directeur.

Les membres des différentes commissions travailleront sous l'égide de leurs responsables respectifs pour mener à bien leurs missions.

Les commissions ne disposent pas de pouvoir de décision. Toutes les propositions devront être soumises à l'approbation du Comité Directeur par le responsable de cette dernière. Pour toutes les actions proposées, un dossier de présentation accompagné d'un budget prévisionnel devra être présenté au Comité Directeur par le responsable de commission. Les responsables des commissions rendent compte de leur activité devant le Comité Directeur de la ligue et devront présenter à la fin de chaque saison sportive à la Présidente de Ligue par le biais du Directeur Technique de Ligue le rapport général de leurs activités et le cas échéant les difficultés rencontrées dans l'accomplissement de leurs missions. Les commissions devront travailler entre elles selon leurs compétences pour la finalisation des projets.

Les responsables de commissions devront transmettre à l'administrateur du site web de la ligue les informations relatives à leurs commissions pour publication.

CHARGE(S) DE PROJET

Le chargé de projet assure les missions suivantes pour les projets validés par le Comité Directeur en accord avec sa lettre de mission:

- Conception et préparation
- Mise en œuvre
- Bilan

Le chargé de mission constituera son équipe projet en fonction de ses besoins pour l'assister et travaillera de façon transversale avec les différentes commissions de la Ligue (secrétaire générale, communication, médicale, sportive…) en fonction des besoins du projet.

Il a sa disposition le matériel de la Ligue disponible et dont il a besoin.

Il devra respecter et optimiser le budget qui sera dédié au projet. L'ensemble des dépenses devront être validées en amont par le trésorier et la Présidente.

Le chargé de projet devra respecter les délais d'organisation du projet.

COMMISSION COMMUNICATION

Elle assure la communication externe de la ligue. Tout article, interview (…) au nom de la ligue ou parlant de la ligue devront être soumis à l'accord de la Présidente de ligue.
3 volets :

- **Chargé relations presse**

Évolue en lien direct avec le chargé de communication et évènementiel.

Il est chargé d'informer les médias et de développer des partenariats avec eux.

Objectif : Inciter les rédactions et journalistes à relayer les actions de la ligue sur les médias en informant avant, pendant et après

- **Chargé de l'évènementiel**

Évolue en lien direct avec le comité directeur, les responsables de commissions, chargés de projet et le chargé de communication de la Ligue.
Il met en œuvre le plan de communication visant à promotionner les actions et l'image de la ligue auprès de publics divers à
Objectif : Informer sur les différentes actions en utilisant des supports et moyens de communication adaptés

- **Photographe**

Évolue en lien direct avec le chargé de communication et évènementiel
Il est chargé de réaliser des supports photos et vidéos des manifestations de la ligue ainsi que leur archivage sur les supports de stockage de la Ligue.
Objectif : Créer une banque d'images pour la création des supports de communication de la Ligue, de promotion des disciplines, à destination de la presse et pour l'animation des réseaux sociaux

COMMISSION MEDICALE

Elle a un devoir de surveillance médicale prévue par le livre VI du code de la Santé Publique.

Elle établit, à la fin de chaque saison sportive, le bilan de l'action en matière de surveillance médicale des licenciés, de prévention et de lutte contre le dopage.

La commission médicale est appelée à fournir un avis sur le calendrier officiel des compétitions qu'organise ou autorise la ligue. Ce calendrier, publié avant le début de la saison sportive, ménage aux sportifs le temps de récupération nécessaire à la protection de leur santé.
Elle assure la couverture médicale des compétitions et des différentes activités de la ligue quand nécessaire.

Les membres attachés à l'élite seront force de proposition et assureront exclusivement le suivi diététique, kinésithérapique, médical, CESS… des athlètes de la sélection.

La commission s'adjoint les services d'un ou de plusieurs **référents sanitaires** dont les missions sont les suivantes :

- Être en relation avec l'organisateur de la rencontre.
- S'assurer de l'information des équipes sur les mesures sanitaires en vigueur.
- S'assurer de la dotation et du déploiement des moyens nécessaires à l'application des mesures sanitaires en vigueur.
- Evaluer sur le terrain les risques spécifiques et définir les actions correctives /préventives nécessaires.
- Assurer le pilotage opérationnel de la rencontre au plan sanitaire.
- Informer l'organisateur de tout comportement contraire au respect du plan sanitaire.
- Faire respecter les protocoles sanitaires sur les manifestations de Ligue
- Assister aux rencontres et formations à ce sujet
- Etre en relation et encourager la mise en place des référents sanitaires de clubs

COMMISSION SPORTIVE

Assurer la logistique des différentes compétitions, manifestations de ligue comme suit :

- Préparation et mise en place du matériel nécessaire à la compétition (tableaux lumineux, tables, drapeaux, tatamis…)
- Utilisation du logiciel de compétition
- Assurer la formation à l'utilisation du logiciel de compétition
- Prévoir la collation de la commission sportive et d'arbitrage dans la limite du budget attribué
- Préparation et organisation de la remise des récompenses
- Vérification des papiers, pesée…, préparation des tableaux de compétition
- Tenir un inventaire précis des récompenses et effectuer le réassort

DIRECTEUR TECHNIQUE DE LIGUE

Le Directeur Technique de Ligue :

- est chargé de mettre en place d'une part les directives techniques nationales, et d'autre part, la politique sportive et de développement régional.
- dirige, anime et coordonne l'activité de l'ETR.
- aide et conseille la Ligue pour la structuration et le développement de ses activités.
- contribue à l'élaboration de la Convention d'Objectifs entre la Ligue et la Fédération et du dossier de subvention ANS
- assiste en tant que de besoin la Présidente dans ses relations avec les instances régionales (DRJSCS, CTOS, instances sportives du Conseil Régional…).
- veille à la bonne organisation des manifestations sportives organisées par la Ligue. - siège au jury plénier de validation des diplômes fédéraux.
- assiste aux examens de grades mis en place par la Commission d'Organisation Régionale des Grades et il co-valide les propositions d'évaluation des grades. organise les stages dispensés par les experts fédéraux.
- peut solliciter, par l'intermédiaire de la Présidente de ligue, la mise à disposition, à titre gracieux, d'experts, de techniciens fédéraux ou de sportifs de haut niveau, pour des actions exceptionnelles de formation ou de promotion.

Sur convocation du DTN, il participe à la réunion annuelle des DTL, à l'occasion de laquelle sont précisées les directives techniques nationales.

Le DTL doit être capable de diriger une équipe, d'animer un groupe, de piloter le travail interne de la ligue.

Le DTL doit :

- manager et favoriser la communication entre tous les entraîneurs (élite et clubs).
- Informer et réunir afin d'uniformiser le travail des cadres techniques.
- Engager un travail de réflexion sur les publics cibles du karaté (enfants, handicapé, élite…)
- Réfléchir au meilleur moyen de manager les compétitions.

L'ENTRAINEUR REGIONAL

- Accomplit ses missions en liaison avec le/la DTL.
- Peut constituer autour de lui une équipe d'entraîneurs qualifiés après avis du DTL.
- Participe au plan régional à la mise en œuvre de toute action relevant de la politique nationale du Haut Niveau, ou de toute action de perfectionnement sportif, commandée par la DTN.

Dans le cadre du perfectionnement sportif, l'ER doit motiver le plus grand nombre de jeunes à participer aux compétitions officielles. Pour cela, il met en œuvre des entraînements régionaux de masse, il met en œuvre des compétitions non officielles par poules dans les ligues. Il encourage les professeurs de clubs à participer à ces regroupements.

Dans le cadre de l'accession au sport de Haut Niveau, l'ER détecte les athlètes à fort potentiel de sa Ligue dans les catégories benjamins, minimes, cadets, et, en liaison avec le DTN adjoint, chargé du Haut Niveau et les entraîneurs de clubs, il organise leur formation sportive :

- par l'organisation de stages et de regroupements de l'élite régionale de ces catégories ;

- par un suivi individualisé.

Enfin, il sélectionne et encadre les équipes de Ligue lors des compétitions correspondantes. Sur convocation du DTN adjoint, chargé du Perfectionnement Sportif, il participe à la réunion annuelle des Entraîneurs Régionaux, à l'occasion de laquelle sont précisées les directives techniques.

ECOLE DES CADRES

Le responsable :

- Accomplit ses missions en liaison avec le DTL.
- Constitue autour de lui une équipe pédagogique d'intervenants pour les différentes formations après avis du DTL et validation de la Présidente mais n'intervint pas dans ces formations.
- Coordonne les formations initiale et continue au service du développement du projet associatif de la Ligue selon un planning soumis au DTL et validé par la Présidente
- Participe sur le plan régional à la mise en œuvre de toute action relevant de la politique nationale de formation, commandée par la Direction Technique Nationale en accord avec la DTR.
- Assure la planification des sessions de formation, en assure la promotion et organise les formations préparant au Diplôme d'Instructeur Fédéral (DIF) ; Diplôme d'Animateur Fédéral (DAF) ; Attestation Fédérale d'Assistant (AFA).
- Organise et participe au jury plénier, comprenant obligatoirement le/la DTL et la Présidente, d'évaluation finale de ces formations.
- Transmet, sous huitaine, exclusivement par l'intermédiaire du secrétariat général de la ligue, les résultats à destination de la Direction Technique Nationale.
  Le cas échéant, il participe à la mise en œuvre de la formation préparant au Certificat de Qualification Professionnelle.

Il est force de proposition pour l'édition de supports pédagogique et d'animation de l'arbitrage

Il peut, en liaison avec la Présidente de la ligue et les responsables du département Formation du CTOS, participer à la promotion et au développement des formations des dirigeants régionaux.

Sur convocation du DTN, il participe à la réunion annuelle des Responsables des écoles des Cadres, au cours de laquelle sont précisées les directives pédagogiques, les programmes et les contenus de formation.

RESPONSABLE DES GRADES

Le Responsable Régional de Grades, accomplit ses missions en liaison avec le DTL.

Il encadre l'organisation de l'ensemble des examens des grades auxquels il doit assister. Il convoque les membres de la CORG.

Il assure le suivi de la formation des juges.

Il désigne les jurys d'examen et assure leur répartition sur les tables d'examen.

Il assure, par des signatures conjointes, en coresponsabilité avec le Présidente de la Ligue et le DTL, la régularité des propositions de niveau des grades et la validation des procédures.

Il est chargé de transmettre, dans les 8 jours, par l'intermédiaire du secrétariat général de la ligue, les résultats des sessions à la CSDGE.

Il organise les stages des délégués aux grades de la DTN auxquels il assiste.

Le responsable régional des grades constate le nombre des points préalablement acquis par les candidats au cours des stages prévus par la réglementation, et il en tient compte au moment de l'établissement des résultats.

Par l'organisation de stages ou la diffusion d'informations, il veille à l'actualisation des connaissances des membres du jury.

Sur convocation du Secrétaire de la CSDGE, il participe à toute réunion, à l'occasion de laquelle sont précisées les directives concernant les grades.

COMMISSION D'ARBITRAGE

Le Responsable Régional de l'Arbitrage accomplit ses missions en liaison avec le/la DTL. En conformité avec la réglementation de l'arbitrage:

- Il choisit et convoque les juges et arbitres pour les compétitions régionales ;
- il organise les sessions régionales de formation et d'examen ;
- il compose le jury de chaque session et en assure la coordination ;
- il transmet, dans les 8 jours les résultats au Présidente de ligue et au responsable national de l'arbitrage par l'intermédiaire du secrétariat de la ligue.
- il veille à l'actualisation des connaissances des arbitres déjà diplômés et suit l'activité des juges et arbitres.
- Il émet un avis sur la liste des arbitres régionaux susceptibles d'être promus au niveau national, en collaboration avec le/la DTL et la Présidente de Ligue.
- Il est force de proposition pour l'édition de supports pédagogique et d'animation de l'arbitrage

Sur convocation du Président de la Commission Nationale d'Arbitrage, il participe à toute réunion, à l'occasion de laquelle sont précisées les directives concernant l'arbitrage.

Il veille à la promotion des activités d'arbitrage auprès des jeunes licenciés de la ligue (école des jeunes arbitres).

RESPONSABLE TECHNIQUE REGIONAL

DISCIPLINES ASSOCIEES

Cf. descriptif et formulaire annexe.